

Les tracteurs autorisés sur la voie rapide ?



Photo Pascal Chevillot

Le département favorable aux tracteurs sur la voie rapide

Le président du conseil départemental Florian Bouquet a saisi le préfet du Territoire de Belfort pour qu'il autorise la circulation des engins agricoles sur la RN 1019. Actuellement ils traversent les communes ce qui génère de l'insécurité chez les riverains.

Florian Bouquet, le président du conseil départemental du Territoire de Belfort, a saisi le préfet pour qu'il autorise la circulation des tracteurs sur la nationale 1019. « Il lui faut trouver une solution au problème des engins agricoles qui traversent les communes de Banvillars, Dorans et Botans », justifie-t-il. « La route qui traverse ces communes n'est pas calibrée pour l'accueil des engins agricoles. Elle est trop étroite. Notamment rue des Lilas à Dorans où dans le bas on trouve une école et un accueil périscolaire. La circulation des tracteurs crée un danger supplémentaire que dénoncent les riverains du secteur. D'autant plus qu'il y a régulièrement des accrochages entre tracteurs et des voitures de particuliers dans ce secteur. » À Dorans, la commune a interdit la circulation au plus de 15 tonnes et à plus de 30 km/h. Ses arrêtés ne sont pas toujours respectés.

Voiries techniques

« Il est clair que ces tracteurs doivent passer ailleurs », pour-



Les tracteurs passent dans le centre du village ce qui génère de l'inquiétude. Photo Pascal Chevillot

suit Florian Bouquet. « Or ils ne pourront pas emprunter les voies techniques de la 1019 qui n'ont pas été entretenues. Il ne reste donc que la voie rapide en elle-même. Ça se fait ailleurs. Mais c'est l'État qui doit les autoriser. Le département n'est pas compétent (N.D.L.R. : le conseil départemental a renoncé à reprendre la gestion de la route nationale 1019 comme le permettait la loi 3DS). » Cette proposition a reçu le soutien de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et de la chambre interdépartementale de l'agricul-

ture. Elles ont rappelé que les tracteurs étaient autorisés à circuler sur les nationales en Alsace et en Bretagne. En parallèle, Florian Bouquet est aussi intervenu auprès du maire de Dorans. « Le service départemental des routes est prêt à soutenir et aider la commune à tester l'efficacité de dispositifs destinés à contraindre les tracteurs à respecter à la fois le Code de la route et les arrêtés du maire. « Le département est prêt à financer les aménagements définitifs à hauteur de 50 % », conclut Florian Bouquet.

● Pascal Chevillot